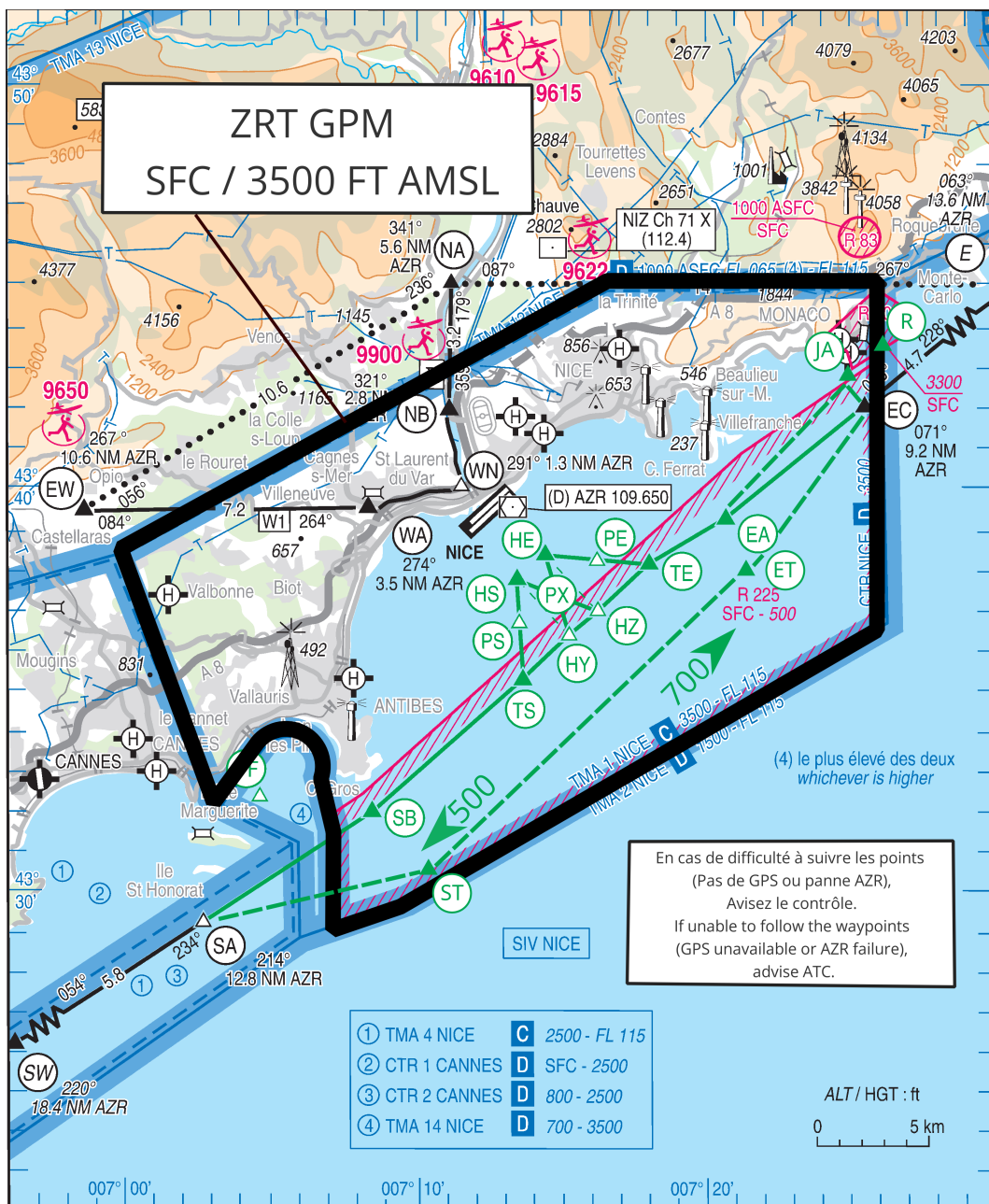


Objet : Création d'une zone réglementée temporaire (ZRT) « GPM » pour le Grand Prix de Monaco de Formule 1 et d'un itinéraire transit grand sud hélicoptère

En vigueur : Du vendredi 05 juin au lundi 08 juin 2026

Lieux : AD : CANNES MANDELIEU LFMD , NICE COTE D'AZUR LFMN
Hélistation : MONACO HELISTATION LNMK

ZRT GPM



Extrait carte Hélistation NICE COTE D'AZUR

ACTIVITÉ

Gestion des vols CAG par Nice Côte d'Azur ATS

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ**ZRT GPM**

- Du 05 juin 2026 à 0000 au 08 juin 2026 à 1200

INFORMATION DES USAGERS

- NICE INFO : 120,850 MHz 122,925 MHz
- NICE TOUR : 122,380 MHz 123,150 MHz
- CANNES TOUR : 118,625 MHz
- LERINS TOUR : 120,780 MHz
- MONACO TOUR : 124,000 MHz

GESTIONNAIRES

Nice Côte d'Azur TOUR

STATUT

Zone réglementée temporaire (ZRT) qui, lorsqu'elle est active, coexiste avec les espaces aériens avec lesquels elle interfère.

CONDITIONS DE PÉNÉTRATION**CAG IFR** : aéronefs sur autorisation de NICE TWR.**CAG VFR et CAM** : contournement obligatoire pendant l'activité de la ZRT sauf pour :

- les aéronefs effectuant des activités militaires, de douane, de police, de recherche et sauvetage, de lutte contre les incendies, du transport médical ayant à intervenir dans le cadre de l'exécution de leurs missions et lorsque celles-ci ne permettent pas le contournement de la zone ;
- les hélicoptères opérant la ligne Nice-Monaco, dont le nombre et l'identification sont approuvés par les autorités monégasques et françaises ;
- les hélicoptères ayant suivi la procédure d'autorisation du gestionnaire décrite dans le SUP AIP 056/26 ayant pour objet « Restrictions d'utilisation de l'AD cause Grand Prix de Monaco » ;
- les hélicoptères basés à Nice Côte d'Azur ou à Monaco utilisant le transit mentionné en ANNEXE.

SERVICES RENDUS

A l'intérieur de la ZRT GPM, les services de la circulation aérienne rendus aux aéronefs sont identiques à ceux rendus dans les espaces avec lesquels cette zone coexiste.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES**ZRT GPM****LIMITES LATÉRALES**Limites latérales identiques à la CTR Nice à l'exclusion de la zone LF-R 106 Monaco lorsque celle-ci est active.
(cf. AIP France AD 2 LFMN.AD 2.17)**LIMITES VERTICALES**

SFC / 3500 ft AMSL

ORGANISMES A CONTACTERAéroport de NICE Côte d'Azur
BP 3036
06201 NICE CEDEX 3
04 93 17 21 31

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES**Hélicoptères**

Pour rappel :

- Dans la ZRT, conditions météorologiques minimales d'utilisation des trajectoires hélicoptères au départ et à l'arrivée des FATOs de l'aérodrome de Nice Côte d'Azur :

	Visibilité	Plafond
Jour	5 km	1500 ft
Nuit	8 km	1500 ft

- VFR spécial : les hélicoptères peuvent obtenir une clearance de VFR spécial sur les itinéraires entre Nice et Monaco si :
 - Visibilité > 5km,
 - Plafond > 1000ft.

Création d'un itinéraire de transit hélicoptères dit « Grand Sud », activable par le contrôle pendant les plages d'activation de la ZRT :

- Défini entre MONACO et CANNES passant par les points : EC - ET (2 NM au Sud-Est du point EA) - ST (2 NM au Sud-Est du point SB) - SA ;
- Utilisable **de jour** ;
- Si piste 04 en service : Altitude de 500ft AMSL vers l'Ouest et 700 ft AMSL vers l'Est ;
- Si piste 22 en service : Altitude de 500 ft AMSL dans les 2 sens.

Fréquence de contact pour les hélicoptères en transit sur l'itinéraire Grand Sud : 123.150 MHz

Des mesures de régulation de débit de trafic peuvent être mises en œuvre.

Les usagers aériens sont invités à prendre connaissance des informations complémentaires qui pourraient être portées à leur connaissance par la voie de l'information aéronautique, notamment en ce qui concerne les restrictions d'utilisation des plateformes aéroportuaires de Nice, Cannes et Monaco.

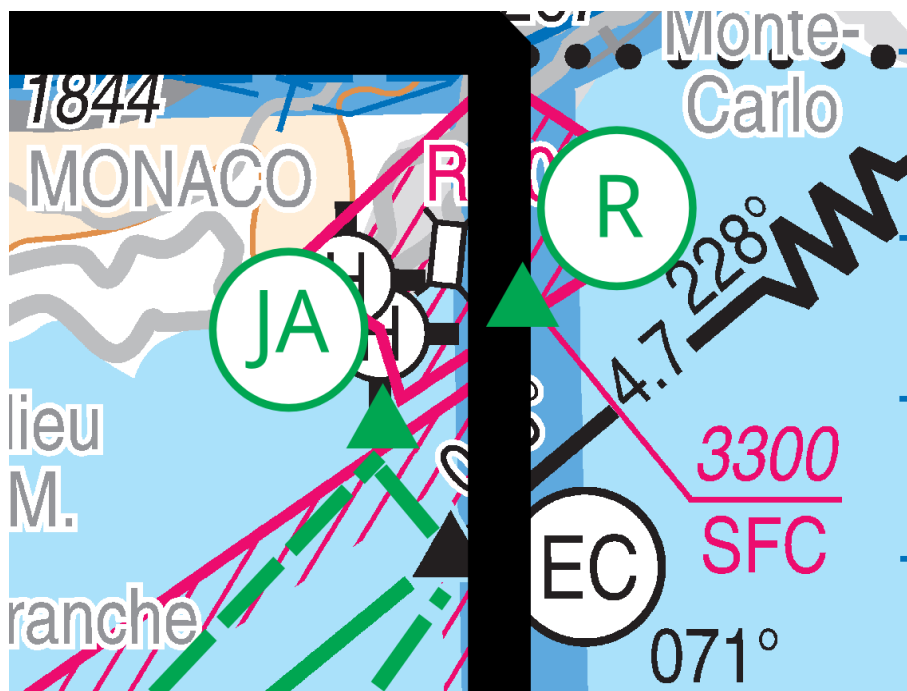
ANNEXE : TRANSIT GRAND SUD**POINTS DE REPORT**

Point	Latitude	Longitude	Relèvement AZR	Distance AZR
SA	43°29'20"N	007°02'49"E	214°	12.8 NM
ST	43°30'39"N	007°10'35"E	192°	9.2 NM
ET	43°38'00"N	007°21'30"E	103°	6.0 NM
EC	43°42'05"N	007°25'37"E	071°	9.2 NM

ANNEXE : TRANSIT ES1**POINTS DE REPORT**

Point	Latitude	Longitude	Relèvement AZR	Distance AZR
SA	43°29'20"N	007°02'49"E	214°	12.8 NM
SB	43°32'06.9"N	007°08'42.4"E	202°	8.2 NM
TS	43°35'20"N	007°13'40.2"E	175°	4.3 NM
HY	43°36'26.0"N	007°15'22.2"E	153°	3.4 NM
HZ	43°37'04.5"N	007°16'21.6"E	137°	3.3 NM
TE	43°38'13.9"N	007°18'09"E	109°	3.7 NM
EA	43°39'17"N	007°20'44"E	090°	5.3 NM
EC	43°42'05"N	007°25'37"E	071°	9.2 NM

ANNEXE : MONACO



POINTS DE REPORT		
Point	Latitude	Longitude
JA	43°43'31"N	007°26'12"E
R	43°42'47"N	007°25'00"E